



Changement de poste, plus de 200h par mois

Par **stephanelopez**, le **02/06/2019** à **15:40**

Bonjour,
J'avais un poste de 7 jours de travail et 7 jours de repos par mois à 2800 euros net par mois. Mon employeur m'a changé de poste. Celui-ci sera toujours de 15 jours mensuels de travail mais au salaire de 2300 euros net. Je n'ai pas eu d'autres choix que d'accepter sinon c'était le licenciement. Je n'ai rien signé car on ne m'a rien demandé. Aucun changement sur le contrat ni d'autre contrat. Est-ce que mon employeur me doit les sommes manquantes par rapport au contrat initial. Ça fait 3 ans...je pense que oui...mais aimerais avoir votre avis.
De plus ma fiche de paie affiche 151h, je les dépasse largement jusqu'à 200h. Avec des journées de 15 à 17h de présence. Le contrat est de 15 jours par mois mais les journées sont de 15 à 17h. Lorsque le client de ma société part en déplacement un 3 semaines je suis payé...c'est pour cela que les autres mois on ne me paie pas les heures supplémentaires journalières.
Si je veux prendre 3 semaines de congés il faut que je travaille 21 jours de suite. Je n'ai donc pas vraiment de congés payés...
Que pensez-vous de tout ça.
On me conseille le prud'homme. Que pourrais-je gagner ? Le paiement de la différence entre le salaire du contrat initial et celui de ma fiche de paie déjà.. je l'espère et peut-être plus car c'est abusif..
En vous remerciant d'avance